

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cresolum

N° d'article 07290000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique pour synthèse, Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone

0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H311 Muta. 2 H341 Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Crésol; Phénol; Xylénol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

substances

Composants dangereux

Crésol

No. CAS 1319-77-3 No. EINECS 215-293-2

Numéro 01-2119565142-45-0000

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H311 Skin Corr. 1B H314

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Xylénol

No. CAS 1300-71-6 No. EINECS 215-089-3

Numéro 01-2120114882-59-0000

d'enregistrement

Concentration >= 15 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H311 Skin Corr. 1B H314 Aquatic Chronic 2 H411

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Phénol

No. CAS 108-95-2



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

No. EINECS 203-632-7

Numéro 01-2119471329-32-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 6.9 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H311 Acute Tox. 3 H331 Skin Corr. 1B H314 Muta. 2 H341 STOT RE 2 H373

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 1 < 3 Skin Corr. 1B H314 >= 3 Skin Irrit. 2 H315 >= 1 < 3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO)



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgencePorter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Crésol

Liste SUVA



Date d'impression 01.10.19

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Type MAK

Valeur 22 mg/m³ 5 ppm(V)
Valeur limite à courte terme 22 mg/m³ 5 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2017; Remarque: H; OAW; INRS, NIOSH,

OSHA

Phénol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 19 mg/m³ 5 ppm(V) Valeur limite à courte terme 19 mg/m³ 5 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2017; Remarque: H B M2; OAW, Lunge,

ZNS; DFG, INRS, NIOSH, OSHA

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome. Filtre Anti-gaz A. Filtre à combinaison multiple ABEK

Protection des mains

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the

substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR Épaisseur du gant >= 0.425 mm Temps de pénétration > 60 min

Gants

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl Épaisseur du gant >= 0.7 mm Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; Lunettes à coques

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide Couleur jaunâtre

Odeur odeur de phénol

valeur pH

Valeur 5 à 6
Concentration/H2O 10 g/l
température 20 °C

Point de fusion

Valeur < 0.0 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

> remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

Valeur 190 à 205 °C

méthode DIN 51761

Point d'éclair

Valeur 80 °C

méthode **DIN EN 22719**

inflammabilité (solide, gaz)

Ne pas auto-inflammable

Pression de vapeur

Valeur 0.05 0.3 mbar °C

température 20

Densité

Valeur 1.025 1.035 à g/cm3

DIN 51757 méthode

Hydrosolubilité

Valeur env. 20 g/l

Température d'inflammabilité

Valeur 450 °C

méthode DIN 51794

9.2. Autres informations

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 108.298 mg/kg 1

valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Crésol

Espèces rat (mâle)



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

DL50 121 mg/kg

Source o-cresol

Phénol Xylénol

Espèces rat

DL50 980 mg/kg

méthode OECD 425

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE 232.177 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Crésol

Espèces lapin

DL50 301 mg/kg

Source p-cresol

Phénol

Espèces rat

DL50 660 mg/kg

méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation

ATE 5.0005 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Crésol

Espèces rat

LC0 0.71 mg/l

Durée d'exposition 1 h

Source p-cresol

Phénol

Remarque Forte corrosion de la peau et des muqueuses.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Corrosion de la peau et des muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Fortement corrosif

Sensibilisation (Composants)

Phénol

Espèces cobaye

Remarque négatif pour les animaux

Source IUCLID

Mutagénicité (Composants)

Crésol

Espèces hamster

évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode OECD 473 Source CHE, CHO

Crésol

Espèces mammifère, espèce indéterminée

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode in vitro



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

Phénol

Espèces mammifère, espèce indéterminée

évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode OECD 473

Xylénol

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode OECD 471

Cancérogénicité (Composants)

Crésol

Espèces rat

Dose env. 720 mg/kg Durée d'exposition 730 d

évaluation Des données sont disponibles sur un effet cancérogène possible, d'après

des essais sur animaux.

méthode OECD TG 451

Source m,p-cresol-mix, 60:40

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, te tube digestif et le tractus gastro-intestinal.

Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Phénol

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 5 mg/l

Source Ecotox Database

Phénol

Espèces guppy (Poecilia reticulata)

NOEC 4 mg/l

Durée d'exposition 14 d

méthode OCDE 204

Xylénol

Espèces Pimephales promelas

CL 50 10.4 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Crésol

Espèces Daphnia magna

7.7 mg/l

méthode DIN 38412 Source p-cresol

Phénol

Espèces Daphnia

EC5 33 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Source IUCLID

Phénol

Espèces Ceriodaphnia spec

CE50 3.1 mg/l

Durée d'exposition 48

h



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

Source US-EPA

Phénol

Espèces Daphnia magna

CE 10 0.46 mg/l

Durée d'exposition 16 d

Source ECHA

Xylénol

Espèces Daphnia

CE50 7.7 mg/l

méthode OECD 202

Toxicité pour les algues (Composants)

Phénol

Espèces Scenedesmus quadricauda

CI5 7.5 mg/l

Durée d'exposition 8 d

Source IUCLID

Source Toxische Grenzkonzentration

Phénol

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 61.1 mg/l

Source US-EPA

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Crésol

Espèces boue activée

Cl50 440 mg/l

Durée d'exposition 2 h

Source p-cresol

Phénol

Espèces Pseudomonas putida

EC5 64 mg/l

Durée d'exposition 16 h

Source IUCLID

Phénol

Espèces boue activée

CE50 766 mg/l

Durée d'exposition 3 h

méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

Phénol

Valeur 100 %

Durée de l'essai 6 d

évaluation Bonne dégradabilité

méthode OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C

Remarque Grade d'élimination: > 70%

Phénol

Valeur 85 %

Durée de l'essai 14 d

évaluation Facilement biodégradable méthode OECD 301C

Phénol

Valeur 62 %



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

Durée de l'essai 100 h

évaluation Facilement biodégradable

méthode OECD 301C

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

Phénol

Valeur 2300 mg/g

Source IUCLID

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)

Phénol

Valeur 1680 mg/g

Durée de l'essai 5 d

Source IUCLID

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Phénol

log Pow 1.47

température 30 °C

Source ECHA

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Danger pour l'eau potable. Produit menace l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



Date d'impression 01.10.19

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

| | Transport terrestre | Transport maritime | Transport aérien |
|--|---------------------------|------------------------|------------------------|
| | ADR/RID | IMDG/GGVSee | Transport donon |
| Code de restrictions en tunnels | D/E | | |
| 14.1. Numéro ONU | 2022 | 2022 | 2022 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | ACIDE CRÉSILIQUE (Crésol) | CRESYLIC ACID (Cresol) | CRESYLIC ACID (Cresol) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 6.1 | 6.1 | 6.1 |
| Le danger secondaire | 8 | 8 | 8 |
| Carte pour désignation du danger | 6 6 | 6 8 | 6 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | II | II |
| Quantité limitée | 100 ml | | |
| Les catégories de transport | 2 | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | Polluant marin | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

Autres réglementations

à considérer : TRGS 514 "Lagerung sehr giftiger und giftiger Stoffe inVerpackungen und

ortsbeweglichen Behältern".

BG-Merkblatt M 018 "Phenole, Kresole und Xylenole"

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.



Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matiere: 072900 Version: 5 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 01.10.19

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, Catégorie 3

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2 Muta. 2 Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.